L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 17 JUILLET 1844.

PAR HULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5
Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune désignation qui ne portera seulement, sera non avenue. Le service cessera de comme discontinue de la part de l'abonné, et ce qui n'aura pas donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.
ANNONCES: Une pièce par carré de chaque langue, pour la première insertion, et trois cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce ne devra être payé comme une nouvelle annonce. Un carré est de DIX lignes ou moins.
ABONNEMENS pour l'année son annoncés—Les ursines et pétitions des ministériels de l'état, 50; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, 50; les agents maritimes, bâtiments et bateaux à vapeur, 50; et les agents de navigation de la Nouvelle-Orléans, 50. Ces abonnements ne seront pas insérés aux avis ordinaires.
Le prix ci-dessus ne sera pas exigé pour les annonces de la nature des ventes judiciaires, des avis ordonnés par les juges de paix, les maires et les officiers de l'état civil, et des avis de naissances et de décès. Ils devront payer au tarif des annonces ordinaires.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître qu'un jour, ne seront insérées que cette seule fois, moyennant une insertion.
LES ANNONCES en articles d'une nature permanente, lorsqu'elles ne doivent être insérées, paieront le double du prix des autres annonces et d'avance.
LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné d'année, telles que vente à l'encan par autorité de justice, vente de plantations et bâtissons, maisons ou terrains à vendre à louer ou à affermer, cette, marchandises, animaux ejusves au regards &c., les seront payées comme de simples annonces et aux prix ci-dessus énoncés.
LES ANNONCES qui ne porteront pas le nombre de l'insertion seront insérées pendant un mois et devront être payées, sur la présence de cette disposition.
CHAQUE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été reconnu.
LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, ne seront insérés chaque jour de nouvelles annonces. Les annonces de la saison des théâtres seront 250.
LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et de la nature d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.
NOUVEL ARRANGEMENT.
Le public est prévenu que les jours de départ et d'arrivée du paquebot de bâton Rouge HEGIA, capitaine James H. Bissell, seront changés à partir du 20 courant.
La Nlle Orléans, tous les mardis à 10 heures A. M.
Bâton Rouge tous les samedis à 10 heures A. M.
Les bureaux sont place Canal MM F. N. Bissel & Co. Les jours de départ et d'arrivée du paquebot ne seront pas changés à partir du 20 courant.
Le bureau de l'Hôtel de la Bourse.
Le bureau de l'Hôtel de la Bourse.
Le bureau de l'Hôtel de la Bourse